



Aérodrome de Pouilly-Maconge
21320 Pouilly-en-Auxois
Tél. **03 80 90 80 38** (Club)
06 80 17 72 51 (Président)

ULM CLUB
DE POUILLY

TARIFS ET CONDITIONS DE VOL 2018

	Normal	Jeunes (15 à 25 ans)
Adhésion FFPLUM (obligatoire, pour info)	75 €	75 €
Droit d'entrée (inclut la cotisation annuelle pour la 1ère année civile)	95 €	95 €
Cotisation annuelle (par année civile)	73 €	50 €
Cotisation mensuelle	73 €	50 €
Heures supplémentaires	70 €	70 €
ECOLE : participation à la formation	450 €	225 €
Prix public de l'heure de vol	120 €	
Vol d'initiation	45 €	
↳ Tarif réduit (à partir de 4 pers.)	40 €	
Cotisation Membre Honoraire + adhésion FFPLUM	175 € / 2 H 80 €	

La cotisation mensuelle (X 12) inclut 16 heures de vol pour l'année en cours (8 heures pour 6 mois de cotisation, 4 heures pour 3 mois ... (prorata)) + assurance RC.

IMPORTANT : les heures non-volées lors de l'année en cours NE SONT PAS REPORTABLES L'ANNEE SUIVANTE. Les comptes d'heures des membres sont remis à zéro au 1er janvier de chaque année.

Exemple pour une formation sur l'année :

▶ Adhésion FFPLUM + Assurance :	75 €
▶ Droit d'entrée :	95 €
▶ Cotisations mensuelles : 73 € X 12 =	876 €
▶ Ecole / formation :	450 €
▶ Examen (Aviation Civile) :	30 €
▶ Brevet définitif (Aviation Civile) :	80 €
TOTAL :	1 606 €

Exemple pour une année de vol normal (sans formation) :

▶ Adhésion FFPLUM + Assurance :	75 €
▶ Cotisation annuelle :	73 €
▶ Cotisations mensuelles : 73 € X 12 =	876 €
TOTAL :	1 024 €

Pour les **jeunes pilotes** en formation de moins de 25 ans, coût formation : **710 €** (avec aide FFPLUM)

Lorsque les heures de vol sont partagées avec un autre membre du Club, le coût est divisé par 2.

CONDITIONS DE PAIEMENT : les cotisations doivent être payées mensuellement par virement automatique sur le compte du Club. Un **RIB** est disponible dans le "Pack Adhésion" ou sur demande au Trésorier.

CAS PARTICULIER : lorsqu'un pilote **déjà breveté** ou **titulaire d'un brevet avion** souhaite devenir membre, il **doit au préalable passer un test en vol** avec un instructeur du Club. Ce dernier évaluera le besoin de complément de formation afin de donner l'autorisation de vol ou le brevet de pilote ULM souhaité. Le montant de la participation à la formation est calculé de la manière suivante :

Pas de formation :	0 €
Formation de moins de 5 heures :	150 €
Formation de 5 à 10 heures :	300 €
Formation de plus de 10 heures :	450 €

Notre **TRESORIER** :
M Jean-Michel CAILLET
15 bis rue des Chardonnerets,
21200 BEAUNE
Tél : 06 08 76 23 87

Je, soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions financières de l'ULM-CLUB de POUILLY ci-dessus et en acceptant les conditions et closes. A, le

Signature :